

Conférence de presse annuelle du 4 janvier 2022

## **Pourquoi l'élevage suisse est unique**

*Exposé de Michel Darbellay, responsable Production, marché et écologie de l'USP  
(le discours prononcé fait foi).*

Comme nous l'avons mentionné au début, la loi sur la protection des animaux et d'autres dispositions réglementent les exigences minimales pour la détention de chaque espèce. Les paysannes et les paysans sont prêts à promouvoir davantage le bien-être des animaux en leur offrant plus d'espace, de sorties ou d'autres plus-values. Des étables plus grandes, des jardins d'hiver spéciaux pour les volailles ou des parcours pour les bovins entraînent des coûts et du travail supplémentaires, que les exploitations doivent pouvoir couvrir par une augmentation des recettes et un soutien de l'État. À l'heure actuelle, la Suisse dispose de deux programmes soutenus par la Confédération : les Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les Sorties régulières en plein air (SRPA). Les exploitations qui y participent perçoivent des paiements directs. Ces deux programmes constituent également le fondement de différents labels. En achetant les produits de ces labels, la population a la possibilité d'encourager davantage les bonnes conditions d'élevage. D'autres labels comme Bio Suisse, KAG-Freiland ou Demeter vont encore plus loin.

Les deux programmes d'encouragement SST et SRPA jouissent d'une grande popularité. Environ 85 % de tous les bovins bénéficient du programme SRPA. Près de 60 % peuvent aussi se déplacer librement dans l'étable. En ce qui concerne les porcs, la moitié d'entre eux ont accès à un parcours extérieur et près de 70 % vivent dans des porcheries conformes au programme SST. Du côté des poules pondeuses, 82 % ont accès au pâturage et presque toutes disposent d'un poulailler conforme au programme SST, qui comprend un jardin d'hiver. On observe donc que même des exploitations de grande taille, à l'échelle suisse, offrent à leurs animaux un niveau de bien-être élevé. Pour l'engraissement des volailles, le jardin d'hiver constitue également la norme. Chez les poulets de chair, l'accès au pâturage au moment de l'engraissement n'est garanti que par certains labels allant plus loin, comme Bio Suisse. Leur part de marché est inférieure à 3 %, ce qui est très, très faible. J'insiste sur ce point car l'initiative sur l'élevage intensif veut imposer les directives de Bio Suisse, alors que l'offre existe déjà aujourd'hui. Or, bien que de nombreux consommateurs accordent de l'importance au bien-être animal, ils ne se tournent que rarement vers des produits favorisant celui-ci.

Nous pouvons dire sans exagérer que l'élevage suisse d'animaux de rente reste inégalé sur le plan mondial. Les directives contraignantes de l'Union européenne sont plus laxistes que le droit suisse dans la plupart des domaines. Par exemple, l'UE ne dispose d'aucune législation sur la protection des animaux chez les bovins, les moutons ou les chèvres. Certains pays ont des lois complémentaires, sans toutefois aller très loin. En Allemagne, par exemple, 79 % des porcs vivent aujourd'hui sur des caillebotis intégraux, alors qu'en Suisse, ces derniers ont été interdits pour tous les animaux. Dans l'UE, l'espace minimal accordé à une truie est près de deux fois inférieur à celui dont dispose une truie en Suisse.

Nos dispositions concernant les effectifs maximaux par exploitation pour les porcs, la volaille ou les veaux sont également uniques. Pour les poules pondeuses, la taille maximale des effectifs est de 18 000 animaux. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est infime si l'on compare avec l'étranger. En Allemagne, 35 % de toutes les poules pondeuses vivent dans des exploitations de plus de 100 000 animaux. Dans l'UE, l'élevage en batterie, interdit en Suisse depuis 1992, est toujours autorisé et reste très répandu, avec une proportion de 50 %. Dans le monde, 90 % des poules pondeuses sont élevées en batterie. Dans le domaine de l'engraissement des volailles, les différences sont aussi importantes : 81 % des poulets de chair en Allemagne

vivent dans des effectifs de plus de 50 000 animaux. Chez nous, la moyenne est de 7700 poulets de chair par exploitation.

Avant de conclure, je tiens à dire quelques mots sur les contrôles, car il s'agit d'un autre point où la Suisse se distingue considérablement de l'étranger. Non seulement nous légiférons sur tout, mais toutes les lois qui entrent en vigueur sont appliquées et les exploitations sont régulièrement soumises à des contrôles. En cas de non-respect des règles en vigueur, des sanctions sont imposées. Les contrôles de base relatifs au respect de la législation sur la protection des animaux de rente ont lieu au minimum tous les 4 ans sur les exploitations à l'année. Pour les exploitations bio et IP-Suisse, ces contrôles ont lieu chaque année. Les cantons annoncent la plupart de leurs contrôles pour s'assurer que l'éleveur et ses animaux seront bien présents. Au moins 20 % des contrôles doivent être inopinés. En réalité, le pourcentage est généralement plus élevé. En plus des contrôles de base, les services vétérinaires se rendent sur les exploitations pour des contrôles de suivi ou en cas de suspicion sur la base de signalements reçus de tiers. En Suisse, le bien-être animal n'est pas un argument publicitaire mais un engagement de longue date et en constante évolution !